

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2018

---

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD71

présenté par

M. Garot, M. Bouillon et Mme Vainqueur-Christophe

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« L'AFB-ONCFS apporte son soutien à l'État pour l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité définie à l'article L. 110-3 du présent code, assure le suivi de sa mise en œuvre et inscrit son activité dans le cadre de cette stratégie et des objectifs définis à l'article L. 211-1 du même code. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les missions confiées à l'Agence Française pour la Biodiversité par la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, figure la participation à l'élaboration de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), ainsi que le suivi de la mise en œuvre de cette stratégie.

Cet amendement vise donc à confier cette mission d'élaboration et de mise en œuvre de la SNB au nouvel établissement AFB-ONCFS.